

Rennes, le

15 OCT. 2019

## **Avis d'information relatif à la mise à disposition du public du schéma régional des carrières de Bretagne**

La consultation du public sur le schéma régional des carrières (version octobre 2019) avant approbation par le préfet de région est ouverte du 31 octobre au 20 novembre 2019 inclus.

Cette consultation est organisée conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Le dossier mis à disposition est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-projet-de-schema-regional-des-carrieres-de-a3849.html>.

Il comprend :

- ✓ une plaquette de présentation,
- ✓ le résumé non technique,
- ✓ le rapport,
- ✓ les annexes,
- ✓ les avis reçus des autorités administratives,
- ✓ l'avis de l'autorité environnementale,
- ✓ le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale,
- ✓ un bilan de la prise en compte des avis.

Le dossier est également mis à disposition en format papier dans les préfectures de la région et des départements de Bretagne, sur demande devant parvenir au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin de la consultation.

Les questions ou observations doivent parvenir avant le 29 novembre 2019, par voie électronique, à l'adresse mél précisée dans le lien ci-dessus.

Elles seront traitées par les services de la DREAL et feront l'objet d'une synthèse dans laquelle figureront les observations et décisions prises en compte dans le schéma.

La Préfète de la région Bretagne



Michèle KIRRY